



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 10 MAI 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DÉCISIONS

MONTPELLIER HERAULT RUGBY / STADE FRANÇAIS PARIS : La Commission de discipline et des règlements a décidé de ne pas donner suite à la réclamation déposée par le Stade Français Rugby quant à la qualification de M. Jacques DU PLESSIS à l'issue de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Stade Français Paris du 6 mai 2017 (26^e journée de TOP 14). En application des Règlements Généraux de la LNR (article 720-2.5), le joueur était en effet dûment qualifié pour cette rencontre.

M. Jacques DU PLESSIS a reçu un 3^e carton jaune lors de la 25^e journée pour un geste déloyal qui a également fait l'objet d'une citation. Dans cette hypothèse, la convocation du joueur pour l'examen de la citation suspend les effets du 3^e carton jaune dans l'attente de la décision de la Commission de discipline.

Il est rappelé que M. Jacques DU PLESSIS sera entendu par la Commission de discipline et des règlements sur ce geste, objet de la citation lors de son audition du 17 mai prochain.

Cedate GOMES SA (RACING 92) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Racing 92 du 22 avril 2017 (J21 TOP 14), la Commission décide qu'il n'y a pas lieu à sanction à l'encontre de Cedate GOMES SA.

Virgile LACOMBE (RACING 92) : A la suite de la réclamation portée par le Montpellier Hérault Rugby ainsi que de sa citation lors de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Racing 92 du 22 avril 2017 (J21 TOP 14), la Commission décide qu'il n'y a pas lieu à sanction à l'encontre de Virgile LACOMBE.

Wenceslas LAURET (RACING 92) : A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre Stade Français Paris / Racing 92 du 30 avril 2017 (J25 TOP 14), Monsieur Wenceslas LAURET est **suspendu 2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Wenceslas LAURET avec le Racing 92, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 20 mai 2017.

Monsieur Wenceslas LAURET sera donc requalifié à compter du 21 mai 2017.

Pascal PAPE (STADE FRANÇAIS PARIS) : A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre Stade Français Paris / Racing 92 du 30 avril 2017 (J25 TOP 14), Monsieur Pascal PAPE est **suspendu 3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Pascal PAPE avec le Stade Français Paris, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 21 mai 2017.

Monsieur Pascal PAPE sera donc requalifié à compter du 22 mai 2017.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STADE FRANÇAIS PARIS / RACING 92 : A l'occasion de la rencontre Stade Français Paris / Racing 92 du 30 avril 2017 (J25 TOP 14), une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le représentant fédéral. La Commission de discipline est des règlements a prononcé **un avertissement** à l'encontre des deux clubs pour « *Bagarre entre joueurs* ».

Ma'a NONU (RUGBY CLUB TOULONNAIS) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Union Bordeaux-Bègles / Rugby Club Toulonnais du 29 avril 2017 (J25 TOP 14), la Commission décide qu'il n'y a pas lieu à sanction à l'encontre de Ma'a NONU.

François-Joseph BORDEWIE (U.S. CARCASSONNAISE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S. Carcassonnaise / U.S.A. Perpignan du 18 septembre 2016 (J4 PRO D2), U.S. Carcassonnaise / R.C. Narbonne Méditerranée du 21 avril 2017 (J28 PRO D2), U.S. Carcassonnaise / Sporting Club Albigeois du 7 mai 2017 (J30 PRO D2), Monsieur François-Joseph BORDEWIE est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur François-Joseph BORDEWIE sera suspendu pour le premier match de la saison 2017/2018.

Eloi MASSOT (A.S. BEZIERS HERAULT) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S. Dax Rugby Landes / A.S. Béziers Hérault du 16 décembre 2016 (J15 PRO D2), S.U. Agen Lot-et-Garonne / A.S. Béziers Hérault du 12 février 2017 (J20 PRO D2), U.S.A. Perpignan / A.S. Béziers Hérault du 7 mai 2017 (J30 PRO D2), Monsieur Eloi MASSOT est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Eloi MASSOT sera suspendu pour le premier match de la saison 2017/2018.

Thomas SAUVETERRE (U.S. CARCASSONNAISE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Stade Montois Rugby / U.S. Carcassonnaise du 28 octobre 2016 (J9 PRO D2), U.S. Montalbanaise / U.S. Carcassonnaise du 24 mars 2017 (J25 PRO D2), U.S. Carcassonnaise / Sporting Club Albigeois du 7 mai 2017 (J30 PRO D2), Monsieur Thomas SAUVETERRE est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Thomas SAUVETERRE sera suspendu pour le premier match de la saison 2017/2018.

Nomani TONGA (SPORTING CLUB ALBIGEOIS) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres SA XV Charente / Sporting Club Albigeois du 13 janvier 2017 (J17 PRO D2), C.S. Bourgoin Jallieu Rugby / Sporting Club Albigeois du 10 mars 2017 (J24 PRO D2), U.S. Carcassonnaise / Sporting Club Albigeois du 7 mai 2017 (J30 PRO D2), Monsieur Nomani TONGA est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Nomani TONGA sera suspendu pour le premier match de la saison 2017/2018.

../..

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Thomas COMBEZOU (CASTRES OLYMPIQUE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Racing 92 / Castres Olympique du 23 décembre 2016 (J14 TOP 14), Castres Olympique / Montpellier Hérault Rugby du 28 janvier 2017 (J17 TOP 14), C.A. Brive Corrèze Limousin / Castres Olympique du 6 mai 2017 (J26 TOP 14), Monsieur Thomas COMBEZOU est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Thomas COMBEZOU sera suspendu pour le premier match de la saison 2017/2018*.

Denis MARCHOIS (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres S.U. Agen Lot-et-Garonne / U.S.A. Perpignan du 17 novembre 2016 (J11 PRO D2), U.S. Colomiers Rugby / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 8 décembre 2016 (J14 PRO D2), S.U. Agen Lot-et-Garonne / U.S. Colomiers Rugby du 7 mai 2017 (J30 PRO D2), Monsieur Denis MARCHOIS est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Denis MARCHOIS sera suspendu pour le premier match de la saison 2017/2018*.

**Il est rappelé que les sanctions pour « Cumul de trois cartons jaunes » ne s'appliquent pas sur les rencontres de phases finales de TOP 14 et PRO D2 (Art 720-2.6 du Règlement disciplinaire).*

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

